



Changement de contrat de travail décidé par l'employeur

Par **rafaellakin**, le **15/03/2010** à **16:01**

Bonjour,

En poste depuis octobre 2007, assistante administrative, convention collective syntec, mon employeur m'a prévenu oralement au mois de novembre 2009 que j'allais avoir un nouveau contrat de travail, gardant mon ancienneté et tous les avantages en nature, sous le nom d'une autre société appartenant au même groupe que ma société actuelle. Depuis le 1er janvier 2010 je suis rémunérée par l'autre société mais je n'ai toujours pas mon nouveau contrat, malgré mes relances par mail. de plus mon employeur souhaite rédiger le nouveau contrat et le dater au 1er janvier 2010 Quels sont mes recours? Dois je retourner mes fiches de paye? puis je refuser de signer un contrat antidaté?

Merci beaucoup par avance de votre retour.

Rafaella